

N° 4884<sup>3</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2003-2004

---

## PROJET DE LOI

portant modification du Titre VI intitulé „Règles générales  
sur l'exécution forcée des jugements et actes“ du Livre VII de la  
Première Partie du Nouveau Code de Procédure Civile

\* \* \*

### DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(9.12.2003)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 28 novembre 2003 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### PROJET DE LOI

portant modification du Titre VI intitulé „Règles générales  
sur l'exécution forcée des jugements et actes“ du Livre VII de la  
Première Partie du Nouveau Code de Procédure Civile

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 27 novembre 2003 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 5 novembre 2002;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 9 décembre 2003.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Pierre MORES

